
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 22 février 2024 à 9 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 30.

Annonces du maire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à la séance extraordinaire et fait part de la décision du conseil de fermer les patinoires extérieures en raison de la température clémente. Cependant, il rappelle que la patinoire intérieure au Complexe sportif Saint-Raphaël (CSSR) est ouverte.

Par la suite, il invite la conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand à donner de plus amples informations sur le sujet. Mme Myrand mentionne que des discussions sont en cours avec les représentants du CSSR pour augmenter les heures de glace pour le hockey libre en raison de la fermeture des patinoires extérieures. Finalement, elle ajoute que le hockey libre pour les jeunes de 17 ans et moins est gratuit.

CA24 28 026

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève du jeudi 22 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Aucune question.

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 9 h 39

Le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger souhaite la bienvenue à madame Marie-Claude Ouellet qui est présente dans la salle; elle succédera à madame Louise Richard, à titre de directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens.

La conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau demande si une alternative est proposée pour remplacer l'activité de patinage prévue le 6 mars à Sainte-Geneviève dans le cadre du Carnaval *L'Hiver Bizard*.

Fin : 9 h 41

CA24 28 027

Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement, à la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 017;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 017;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter, le règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1242714001

CA24 28 028

Approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens, à compter du 22 février 2024.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver la nomination de Madame Marie-Claude Ouellet au poste de directrice culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens, à compter du 22 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1248672001

CA24 28 029

Levée de la séance

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 22 février 2024 à, 9 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Doug HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2024.